

QUEBEC

SAMEDI, 3 NOVEMBRE 1892

NON-COUPABLES

Il est enfin terminé ce procès fameux qui a tant passionné l'opinion au Palais, dans notre bonne ville de Québec et dans toute la province.

Le dernier acte de ce drame politique qui a eu la cour criminelle pour théâtre vient de se terminer.

"NON-COUPABLES"

ont répété unaniment, hier soir, les jurés à l'officier chargé de leur demander une expression d'opinion.

Le rideau est tombé. C'est fini.

La célèbre cause Mercier-Pacaud appartient maintenant à l'histoire.

En 1886, un accident — la malheureuse affaire Riel — portait l'honorable M. Mercier au pouvoir.

En juin 1890, il revenait des élections générales avec une majorité imposante. Ses adversaires étaient égarés et il le montait au Capitole acclamé et porté en triomphe par une foule enthousiaste.

Au mois de mars 1891, projetant de grandes entreprises pour l'avancement de sa province, il partait pour l'Europe où il portait haut le nom canadien-français et il nous revenait au mois de juillet suivant comblé d'honneurs par le chef de l'Église catholique et par les hommes d'État de notre mère-patrie.

Une foule enthousiaste encore, allait au devant de lui et lui faisait fête.

Hélas ! l'instabilité des choses humaines et surtout des choses politiques, quelques semaines plus tard il était précipité sur la roche trépassée.

Le peuple, dont il avait eu pendant cinq ans toute la confiance, brisait son idole.

Nos annales politiques n'ont jamais enregistré, peut-être, un étonnement aussi complet que celui subi par M. Mercier dans la journée du 8 mars 1892.

Et non satisfait de le précipiter des hauteurs du pouvoir, l'électorat de la province de Québec demandait à ses successeurs de lui faire rendre un compte sévère de son administration.

Hier il était au banc des criminels, lui l'ancien premier-ministre, le chef jadis vénéré d'un million et demi d'habitants.

Il lui fallait subir toutes les humiliations inhérentes à un procès d'où la passion politique n'a pu être entièrement bannie.

Aujourd'hui une foule en délire l'accablait encore.

Donnez hommes choisis parmi le peuple viennent de dire qu'il n'est pas coupable; leur jugement est final.

Les cris de joie retentissent de nouveau. M. Mercier remonte sur les épaules de ceux qui l'acclamaient autrefois.

Le peuple vient de remettre l'idole sur son piédestal.

Nous n'avons pas voulu nous permettre un seul mot de commentaire pendant toute la durée de cette cause célèbre, nous bornant à donner un compte rendu fidèle et impartial de toutes les procédures.

Nous savions que l'honorable procureur général accomplissait, un devoir pénible. L'homme public est souvent passif, par des circonstances indépendantes de sa volonté et par la société qu'il représente, à des mesures sévères qui lui répugnent personnellement.

Si la discrétion n'arrêtait notre plume, nous pourrions enregistrer ici des faits qui feraient revenir de leurs préventions bon nombre de ceux qui ont inconsidérément condamné l'honorable T. C. Casgrain.

Il a fait ce qu'il considérait son devoir en conduisant l'honorable M. Mercier devant un jury.

Les jurés ont décidé que M. Mercier n'était pas coupable.

Pour l'honneur de notre race et de notre nationalité, devons nous nous réjouir ?

Lorsque la fumée du combat sera dissipée, lorsque le calme se sera rétabli dans les esprits, aurons-nous succédé, nous croyons que grand nombre avec nous répondront : Oui.

Mais arrêtons-nous maintenant. Nous traversons une période assez difficile sans que l'animosité politique vienne encore compliquer la situation.

Le procès qui vient de finir a fait dire et a fait écrire des choses bien regrettables à nos hommes publics et à la presse sur l'administration de la justice dans notre province.

À la Cour Criminelle, nous avons entendu maintes discussions acrimonieuses propres à jeter dans un discrédit profond les chefs des deux partis politiques.

En dehors, nous avons été témoins d'attaques virulentes contre la magistrature et contre les représentants de l'ordre public.

Ceux qui ont assisté régulièrement depuis huit jours aux séances de la Cour Criminelle, savent que le calme et la dignité qui distinguent généralement les procédures devant ce tribunal n'ont pas toujours été observés pendant le procès Mercier-Pacaud.

Ceux qui comprennent la grande importance d'entourer notre magistrature de tout le respect dont elle a besoin pour remplir sa mission sacrée, connaissent tout le mal que font ceux qui essaient de prouver que l'administration de la justice est devenue chez nous un sinistre farce.

De grâce, arrêtons-nous au bord de l'abîme où nous pousse la passion politique.

Il en est temps encore. Demain serait trop tard peut-être.

Je ne puis terminer ces remarques sans témoigner de mon admiration pour la dignité dont a fait preuve l'honorable juge Wurtel en cette circonstance.

Il fait bon de constater l'impartialité

et l'intégrité de nos magistrats. Aussi, la foule n'est-elle empressée de lui témoigner son respect en reculant dans un profond silence le verdict du jury.

L. Z. JONAS.

LE VERDICT DU JURY

L'opinion du "Chronicle"

Le Chronicle de ce matin dit ce qui suit en commentant le dénouement du procès Mercier-Pacaud :

Le grand procès d'État est fini et les accusés de cette cause ont été acquittés par un jury composé de leurs compatriotes.

Pour la première fois dans l'histoire de la province, un ancien ministre de la Couronne a été traité devant le tribunal pour répondre, avec M. Pacaud, à une double accusation de conspiration, dans le but de frauder.

Le rideau est tombé. C'est fini. La célèbre cause Mercier-Pacaud appartient maintenant à l'histoire.

En 1886, un accident — la malheureuse affaire Riel — portait l'honorable M. Mercier au pouvoir.

En juin 1890, il revenait des élections générales avec une majorité imposante. Ses adversaires étaient égarés et il le montait au Capitole acclamé et porté en triomphe par une foule enthousiaste.

Au mois de mars 1891, projetant de grandes entreprises pour l'avancement de sa province, il partait pour l'Europe où il portait haut le nom canadien-français et il nous revenait au mois de juillet suivant comblé d'honneurs par le chef de l'Église catholique et par les hommes d'État de notre mère-patrie.

Une foule enthousiaste encore, allait au devant de lui et lui faisait fête.

Hélas ! l'instabilité des choses humaines et surtout des choses politiques, quelques semaines plus tard il était précipité sur la roche trépassée.

Le peuple, dont il avait eu pendant cinq ans toute la confiance, brisait son idole.

Nos annales politiques n'ont jamais enregistré, peut-être, un étonnement aussi complet que celui subi par M. Mercier dans la journée du 8 mars 1892.

Et non satisfait de le précipiter des hauteurs du pouvoir, l'électorat de la province de Québec demandait à ses successeurs de lui faire rendre un compte sévère de son administration.

Hier il était au banc des criminels, lui l'ancien premier-ministre, le chef jadis vénéré d'un million et demi d'habitants.

Il lui fallait subir toutes les humiliations inhérentes à un procès d'où la passion politique n'a pu être entièrement bannie.

Aujourd'hui une foule en délire l'accablait encore.

Donnez hommes choisis parmi le peuple viennent de dire qu'il n'est pas coupable; leur jugement est final.

Les cris de joie retentissent de nouveau. M. Mercier remonte sur les épaules de ceux qui l'acclamaient autrefois.

Le peuple vient de remettre l'idole sur son piédestal.

Nous n'avons pas voulu nous permettre un seul mot de commentaire pendant toute la durée de cette cause célèbre, nous bornant à donner un compte rendu fidèle et impartial de toutes les procédures.

Nous savions que l'honorable procureur général accomplissait, un devoir pénible. L'homme public est souvent passif, par des circonstances indépendantes de sa volonté et par la société qu'il représente, à des mesures sévères qui lui répugnent personnellement.

Si la discrétion n'arrêtait notre plume, nous pourrions enregistrer ici des faits qui feraient revenir de leurs préventions bon nombre de ceux qui ont inconsidérément condamné l'honorable T. C. Casgrain.

Il a fait ce qu'il considérait son devoir en conduisant l'honorable M. Mercier devant un jury.

Les jurés ont décidé que M. Mercier n'était pas coupable.

Pour l'honneur de notre race et de notre nationalité, devons nous nous réjouir ?

Lorsque la fumée du combat sera dissipée, lorsque le calme se sera rétabli dans les esprits, aurons-nous succédé, nous croyons que grand nombre avec nous répondront : Oui.

Mais arrêtons-nous maintenant. Nous traversons une période assez difficile sans que l'animosité politique vienne encore compliquer la situation.

Le procès qui vient de finir a fait dire et a fait écrire des choses bien regrettables à nos hommes publics et à la presse sur l'administration de la justice dans notre province.

À la Cour Criminelle, nous avons entendu maintes discussions acrimonieuses propres à jeter dans un discrédit profond les chefs des deux partis politiques.

En dehors, nous avons été témoins d'attaques virulentes contre la magistrature et contre les représentants de l'ordre public.

Ceux qui ont assisté régulièrement depuis huit jours aux séances de la Cour Criminelle, savent que le calme et la dignité qui distinguent généralement les procédures devant ce tribunal n'ont pas toujours été observés pendant le procès Mercier-Pacaud.

Ceux qui comprennent la grande importance d'entourer notre magistrature de tout le respect dont elle a besoin pour remplir sa mission sacrée, connaissent tout le mal que font ceux qui essaient de prouver que l'administration de la justice est devenue chez nous un sinistre farce.

De grâce, arrêtons-nous au bord de l'abîme où nous pousse la passion politique.

Il en est temps encore. Demain serait trop tard peut-être.

Je ne puis terminer ces remarques sans témoigner de mon admiration pour la dignité dont a fait preuve l'honorable juge Wurtel en cette circonstance.

Il fait bon de constater l'impartialité

LE CRIME DES BUTTES-CHAUMONT

Horrible assassinat d'une jeune femme

Le cadavre coupé en morceaux

Quel est le coupable ?

Paris, 4. — L'assassinat de la rue Botzaris continue à faire le sujet des conversations.

Le crime a été sans aucun doute accompli par un man expérimenté, celle d'un chirurgien ou d'un boucher, comme le démontre l'habileté avec laquelle la dissection de la femme a été opérée.

On pense qu'un laps de temps de seize à vingt-quatre heures s'est écoulé entre le moment du crime et celui où les restes de la victime ont été découverts.

On pense également que le corps était encore chaud quand la dissection a été faite. Il y avait une forte odeur d'acide phénique dans la pièce où les restes ont été découverts, et ce fait donna lieu de penser qu'il s'agissait d'un crime.

On a vu dans la rue Botzaris devant une maison en construction. Ils aperçurent à travers la grille du cellier ce qui leur parut être un sac de vieux chiffons. Justement à ce moment un chiffonnier vint à passer et les gamins appelèrent son attention sur le prétendu paquet de chiffons.

Il descendit dans la rue et se mit en devoir d'examiner le contenu.

Il trouva d'abord une longue blouse noire, puis un tablier de boucher. Le levait le tablier, il fut terrifié en apercevant des membres humains. Immédiatement le police fut prévenue et un examen ultérieur du paquet fit découvrir des fragments de jupon, un corsage et deux autres pièces de vêtements qui avaient été un corps humain. Les pièces comprennent les deux bras décapés aux articulations de l'épaule et du coude, deux parties de la colonne vertébrale, avec les côtes, les deux cuisses disséquées à la hauteur du genou et les deux jambes avec les pieds non détachés.

Le corsage et les autres pièces d'étoffe étaient marquées, mais on avait enlevé et détruit cette marque.

Ces débris ont été portés au poste de police où un médecin procéda à leur examen. Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

Il déclara que ces membres devaient provenir d'une femme âgée d'environ 25 ans, et appartenant à la plus basse classe.

Il ajouta qu'il pensait que cette femme devait être morte depuis un certain temps, car elle avait été découverte dans un état de décomposition avancée.

coorlaire tendance de n'admettre ni le contrôle d'autrui, ni la préminence des autorités constituées, le pas est vite franchi. Possible dans le cas d'une philosophie pure et d'une instruction civique, cette manière de voir compte, dans l'hypothèse contraire, une succession logique d'attentions contre les voisins, d'exploitation du faible par le fort, un retour inévitable à l'état demi-sauvage.

Laissons pour un moment les villes du littoral, les grands centres et par fortune la civilisation pénètre et tempère les appétits, et voyons l'homme des montagnes, aventureux, vagabond, indocile à toutes les contraintes, abandonnant neuf mois sur douze sa maisonnée à l'aventure. Le Sicilien est toujours marié et toujours père, en vérité cette paternité lui coûte peu. Logés dans des taudis infects, ses enfants poussent à la façon des chardons, houpillés par une mère affamée, réduits au petit vol méprisable, sans même un lopin de terre pour en tirer des fruits. Stupéfiante elle aussi, cette mère sorte de fanecuse hâlée, noire, enveloppée dans sa mante rapiécée et déguenillée, rance hystérique par les fringales inapaisées. Même les mots tendres que les pères mégers gardent pour leurs nourrissons ont chez elles des explosifs : *Chisti duci, ti mangia, et rasien tutti!* (Qu'il serait doux de te manger, de te croquer tout!).

Or, ce sont précisément les enfants perdus des montagnes qui ont inventé la Mafia, c'est-à-dire l'exploitation de celui qui possède par celui qui n'a rien, la suprématie de la paresse sur le travail. L'habitant des villes la subit et en souffre, le montagnard en vit du 1er janvier à la Saint-Sylvestre.

Le suprême argument des mafiosi étant l'assassinat, leurs adhérents n'ont point la faculté d'en être pas. Ils sont, par quelque seule affirmation de n'en vouloir pas être suiffi à la perdre. Ici nous n'avons pas affaire, comme dans la Camorra, à une vente organisée, mais à quelque chose d'indécis, de ténébreux, de général, bien fait pour épouvanter les plus braves.

Appartenir à la Mafia serait un motif vide de sens; on est mafioso seulement; entendez par là qu'on se déclare toujours pour l'assassinat contre la justice, pour le vol, et que dans le cas de vengeance à tirer d'un frère, on s'en réserve le droit absolu.

Le cas n'est point rare où les parents du mort emploient toute leur influence à arracher l'assassin des prisons pour en faire leur volonté ensuite, et ce sont de curieuses scènes d'assises que celles où l'on voit un fils proclamer l'innocence du meurtrier de son père, afin de le tenir tantôt à sa merci. Ainsi se retrouve la préoccupation constante du Sicilien, lorgneil qui le pousse à n'admettre personne en tiers dans querelle. Il dit : « Le chien qui veut mordre un autre chien, n'appelle point à sa rescousse tous les matins d'une contrée; cela est bien! C'est bon! »

La classe dirigeante de la Mafia est surtout composée de brigands armés tenant la montagne et pratiquant la séquestration, le vol, et quelquefois, mais plus rarement, l'abigato ou vol de bétail. Une bande ordinaire est conduite par un chef, le capo, qui n'est point le plus intelligent, mais le plus déterminé et le plus insolent. Le simple brigand, le gregario, lui obéit, non point en vertu de considérations esthétiques ni abstraites, mais pour la crainte que le capo lui inspire. La troupe constituée à son quartier général en quelque grotte escarpée. Elle s'y réunit dans l'été, au temps des excursions et des promenades de touristes; pendant l'hiver, chaque bandit rentre chez soi et y mange sa part de butin. Régulièrement, le gregario doit son temps à la compagnie; toutefois on lui tolère des fugues personnelles, sous l'express condition de ne pas gêner ses compagnons. S'il commet une faute grave, on le juge avec tout l'appareil de la justice, et on exécute la sentence séance tenante.

Il n'y a pas cinq ans, je me trouvais non loin de San Mauro, à l'entrée d'un rude sentier des côtes, accompagné de compari et du comte Sebastiano Corti, lequel est allé depuis mourir en Afrique. Notre vue était attirée par une nuée de corbeaux qui s'entouraient, les uns après les autres, dans un buisson d'herbes dures et de ronces. Un compari y alla et nous revint tout pâle, les lèvres serrées : « C'est, dit-il, un gregario qui n'est pas venu au monde comme cela ! » Il nous emmena vite, sans un mot de plus, en mettant un doigt sur sa bouche, ce que nous comprimes fort bien.

Et cependant on s'est depuis quinze ans montré fort énergique dans la répression; on a tenté de réagir en préminissant le riche contre le pauvre. Dans les cas de séquestration les membres de la famille pour empêcher le paiement de la rançon. Comment s'y prenaient les brigands et le séquestré; on ne sait. Le fait est qu'il n'y a plus de séquestration, et que le prisonnier réapparaît chez lui, après avoir liquidé sa dette. Un seul ne put payer, Pietro Casarata de Pollina, les brigands le réduisirent en bouillie (28 Juin 1891). Il laissait une veuve et cinq enfants.

Un rythme de convulsions néglige engendrer le catarrhe, conduit à la consumption et à la mort. Pourquoi le négliger, quand on en a la possession, un remède comme le Baume Nasal ? D. Derbyshire, président de l'Ontario Creamery Association, dit : Le Baume Nasal prévient le rhume, le catarrhe et le rhume de cerveau. Pour moi, j'ai éprouvé un soulagement des symptômes de rhume, en vous, trouvez-le chez les marchands en détail par la poste, tranche de 25c, les petites et 50c les grandes bouteilles. Adresse : G. E. Falford & Co., Liverpool, Ont.

PILES ROSÉES POUR PERSONNES FAIBLES

TOUT HOMME... LES JEUNES GENS... LES JEUNES FILLES

GRANDE REDUCTION De 10 à 20%

M. JOS. GILBERT, CORDONNIER

J. Gilbert CORDONNIER

BEHAN BROS. Importations D'AUTOMNE ET D'HIVER

Avis au Public

STOCK DE BANQUEROUTE

LA DOMESTIC DE NEW-YORK

Bernard, Fils & Cie

Dernières Nouveautés

RENOVATEUR PARISIEN DE CHEVEUX

Johnston Fluid Beef

DE ROME IMPORTATEUR

HUITRES

Wm. SAVARD

Société de Construction Permanente DE QUEBEC

Pianos Orgues

Bernard, Fils & Cie

Automne 1892

Généreux & Lachance

LA DOMESTIC DE NEW-YORK

Bernard, Fils & Cie

PASSANT TO

Magasin de la

Le Tirage

Automne et Hiver

ADMIRABLE

Occa

AVIS

LA Co

Automne

In

LES DEUX EXPORTAT

Bisq

De

PASSANT TOUT PRÉCÉDENT. Plus d'un quart de millions distribués. L.S.L. Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane

LES VEUX. Artificier, rigueur, D BEEF, re pour les, valets, priétés, N, sous une, érée.

Le Tirage Mensuel de \$5. AURA LIEU. Le Tirage de Musique Nouvelle Orléans. Mardi, le 8 Novembre. PRIX CAPITAL, \$75,000

IMPORTEMENT. Le tirage mensuel de \$5. AURA LIEU. Le Tirage de Musique Nouvelle Orléans. Mardi, le 8 Novembre. PRIX CAPITAL, \$75,000

MALADIES DES YEUX. D. W. BEAUPRÉ. 58, Rue St-Louis, Québec

Occasion Unique! Ayant acheté à Réduction le STOCK De la maison Beaudet, Lefavre & Garneau. BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL! AVIS A NOTRE CLIENTÈLE ET AU PUBLIC

La Compagnie Chinic. No 42, RUE ST-PAUL, QUEBEC. Important a lire. STE-HELENE, 17 Mai 1892.

Bisquit Dubouche & Co. COGNAC. LES DEUXIEMES PLUS GRANDS EXPORTATEURS DE BRANDY. LEURS BRANDYS SONT SANS RIVAUX D'ÂGE ET DE QUALITÉ.

Le Fait. Que la Salsepareille d'AYER a GUÉRI PERSONNES de Maladies Scrofuleuses, d'Éruptions, de Furoncles, d'Éczéma, des Maladies de Foie et des Reins, de la Dyspepsie, du Rhumatisme, et du Catarrhe de

Salsepareille d'AYER pendant les 50 dernières années, véritablement peut s'appeler de nos jours. Elle est, sous tous les rapports, La Médecine Supérieure, des propriétés curatives, la force, le goût et sont toujours les mêmes; et pour n'importe quelles maladies du sang que la Salsepareille d'AYER soit prise, les susdites maladies cèdent à ce traitement. Quand vous demandez pour de la

Salsepareille d'AYER ne vous laissez point persuader d'en acheter n'importe quelles autres sauses, lesquelles sent, pour la plupart, des mélanges d'ingrédients non marchés, ne contenant point de salsepareille, n'ont aucun type uniforme d'apparence, de goût ou d'effet, ne sont dépourvues du sang de leur essence, et vous sont offertes par un et à plus de profit en les vendant.

La Salsepareille d'AYER. Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Elle est à guéri d'autres, elle vous guérira.

RIZ! Mount Royal Milling & Mfg Co. MARQUES DE COMMERCE. "Carolina Head," "Imperial Patna," "Crystal Japan," "Burmah Choice," "Riz 'B'".

ROSS, HALL & CIE. AGENTS MONTREAL. VIN CHASSAING. DIGESTIONS DIFFICILES MAUX D'ESTOMAC PERTE DE L'APPÉTIT DES FORCES, etc.

Seconde Edition. La campagne électorale aux Etats-Unis. A propos de littérature électorale. Ce qui sera dépensé pour le peuple.

New York, 5.—On des faits les plus saillants de la campagne électorale qui est sur le point de finir, est l'absence presque complète de ces documents que les républicains avaient coutume de distribuer, sous le prétexte de faire "l'éducation" du peuple, ou à vu très peu de circulaires, de manifestes, de brochures, d'extraits de livres ou de journaux, avant pour l'objet de démontrer aux électeurs qu'en dehors du parti républicain il n'y a pas de salut possible.

Les bruits les plus divers courent au sujet de la somme qui sera dépensée d'ici au jour de l'élection par les républicains dans les Etats fédérés. On croit généralement que le président du comité national républicain, M. Carter, dispose d'environ deux millions de dollars. On dit même que M. Carter, qui dirige pour la première fois une campagne électorale, est quelque peu troublé par cette comptabilité nouvelle pour lui, de tous les côtés on lui demande de l'argent, et il ne sait comment faire pour répartir les sommes mises à sa disposition.

Commerce de bétail. M. Cochrane arrive de Calgary avec deux chars chargés de bœuf abattu qu'il expédie en Angleterre. C'est un essai. Si l'expérience réussit, on espère qu'un commerce considérable de viande va s'établir entre l'Europe et le Nord-Ouest.

Le téléphone. Il paraît que le projet de relier Montréal à Toronto par téléphone va être renvoyé à beaucoup plus tard. Les revenus seraient trop inférieurs au coût d'installation et d'opération. Une conversation de cinq minutes entre Chicago et New-York coûte \$1. Entre Montréal et Toronto, elle coûterait \$3.25, le tarif étant un centin par mille pour de tels parcours.

Incendie d'une barque. Péninsules perdues de vie. Houffeur, 5.—La barque anglaise Marcorosa a été détruite par les flammes, dans ce port. Le capitaine, sa femme, le cuisinier et les autres membres de l'équipage ont été brulés vifs et 7 autres sont disparus.

Incendiaires à l'encre. 7 incendies en 36 heures. Pittsburg, 5.—Pendant les dernières trente six heures, sept incendies ont éclaté à Beaver Fall, situé à une trentaine de milles de cette ville. On accuse les incendiaires qui se sont saisis de la parole sur le long parcours ont été pleinement satisfaisants.

La révolution au Brésil. La situation dans la République Argentine. Valparaiso, 5.—Une dépêche du Brésil annonce qu'une révolution vient d'éclater dans la province de Rio Grande Du Sul. Les troupes du gouvernement ont chargé les révolutionnaires et en ont tué un grand nombre. L'agitation est grande dans la province, et l'on craint que les incidents se renouvellent.

Comité des incendies de Hedleyville. Une assemblée des membres de ce comité a eu lieu, jeudi, le 3 courant, à l'Hôtel-de-ville. Étaient présents: le Rév. M. F. H. Bélanger, curé de St-Roch; le Rév. H. W. Normand, des Drs W. Verpey et L. Berger, M. le notaire Grenier, et MM. Misset Thibaudet et Joseph Gauthier.

UNE ENTREVUE AVEC BISMARCK. Les relations de l'Allemagne avec la France et la Russie. Le nouveau bill militaire. M. de Bismarck lui est hostile.

Leipzig, 5.—Le journal Les Dernières Nouvelles de Leipzig publie le compte-rendu d'une entrevue du Dr Blum avec le comte de Bismarck. L'ex-chancelier a longuement parlé du nouveau projet de loi militaire et des relations de l'Allemagne avec la France et la Russie. Il n'a jamais songé à attaquer de nouveau la France en 1875. Au contraire, il conseille à l'empereur Guillaume d'interdire aux officiers généraux et notamment au général de Moltke, qui étaient désireux de recommencer la guerre, d'occuper des questions de politique étrangère.

M. de Bismarck est hostile au nouveau projet de loi militaire. L'armée allemande, a-t-il dit, est présentement assez forte pour faire face à la guerre, même de deux côtés à la fois. Il croit d'ailleurs que ni la France ni la Russie ne désirent présentement la guerre et qu'il n'y aura pas de moment d'ici à quelques années. Bien plus, a-t-il ajouté, la victoire appartient à la puissance qui l'emportera dans les premières batailles et ces batailles seront livrées, non par des millions d'hommes, mais par quelques centaines de mille.

Quant au vote sur la loi, il pense que le reichstag ne devra pas la rejeter en bloc, mais se déclarer prêt de renvoyer à certains vices du projet, après que le gouvernement aura montré comment il compte faire face aux dépenses nécessitées par cette loi.

Les ministres canadiens à Londres. Londres, 5.—Depuis que sir John A. Macdonald, le premier ministre du Canada, et l'hon. M. Foster, ministre des finances, sont à Londres, ils ont eu une entrevue avec M. Gladstone et le marquis de Ripon, secrétaire d'Etat pour les colonies, et ont discuté avec eux les questions relatives au Canada.

Incendiaires à l'encre. 7 incendies en 36 heures. Pittsburg, 5.—Pendant les dernières trente six heures, sept incendies ont éclaté à Beaver Fall, situé à une trentaine de milles de cette ville. On accuse les incendiaires qui se sont saisis de la parole sur le long parcours ont été pleinement satisfaisants.

La révolution au Brésil. La situation dans la République Argentine. Valparaiso, 5.—Une dépêche du Brésil annonce qu'une révolution vient d'éclater dans la province de Rio Grande Du Sul. Les troupes du gouvernement ont chargé les révolutionnaires et en ont tué un grand nombre. L'agitation est grande dans la province, et l'on craint que les incidents se renouvellent.

Comité des incendies de Hedleyville. Une assemblée des membres de ce comité a eu lieu, jeudi, le 3 courant, à l'Hôtel-de-ville. Étaient présents: le Rév. M. F. H. Bélanger, curé de St-Roch; le Rév. H. W. Normand, des Drs W. Verpey et L. Berger, M. le notaire Grenier, et MM. Misset Thibaudet et Joseph Gauthier.

Comité des incendies de Hedleyville. Une assemblée des membres de ce comité a eu lieu, jeudi, le 3 courant, à l'Hôtel-de-ville. Étaient présents: le Rév. M. F. H. Bélanger, curé de St-Roch; le Rév. H. W. Normand, des Drs W. Verpey et L. Berger, M. le notaire Grenier, et MM. Misset Thibaudet et Joseph Gauthier.

Aux Dames. Si vous voulez avoir un teint clair, frais, transparent et exempt de tumeurs, taches, pustules, boutons et une belle peau douce, faites usage de

PERLES DE LA SANTE. Du vieux Docteur Gordon. Elles guérissent toutes les suppurations et irrégularités et donnent une beauté réelle aux femmes.

Toussez-vous! ALORS PRENEZ DE LA Prunel. GUERISON POSITIVE GARANTIE. Echantillons envoyés sur demande.

ETOFFES A ROBES. D'ÉTÉ. 100 DOZ. DE SERVIETTES DE TABLE, en toile, à 4 et 6 et 8 plis. UN GRAND LOT DE SERGÉ CHEVY, double largeur, pour costumes, Noir et Bleu Marine, à 3/4 et 1/2 le yard.

MANTEAUX. Dans ce département se trouvent les nouveaux MANTEAUX CAPES, combinaison de mantes, robes et manteaux en SEALETTE, MANTEAUX ULSTERS très nouveaux.

MODES. D'ÉTÉ. NOUVEAUTES EN CHAPEAUX DE TOILETTE. Nouvelles formes en chapeaux de feutre et de soie.

Glover, Fry & Cie. Vente sans Réserve. La valeur de douze mille quelques cents piastres.

VILLENEUVE & FRERE. 768 Rue St-Vallier, St-Sauveur. 16 septembre 1892. A VENDRE OU A LOUER.

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE. CHEVRIER. Le Vin à l'Extrait de Foie de Morue, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1^{re} classe, à Paris, possède à la fois les principes actifs de l'huile de Foie de Morue et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques.

Grande Découverte Médicale. LE SOTHERION. L'asthme, l'oppression, la consommation, radicalement guéris par le Sottherion, papier pulmonaire anti-asthmatique.

A L'ENSEIGNE DU BATIMENT. A FIN DE VENDRE LA BALANCE DE NOTRE FONDS DE BANQUE, nous avons décidé de faire encore une réduction énorme sur le reste des marchandises.

Pharmacie St-Roch. VIN A LA CREOSOTE DE HETRE PURE. De J. B. MORIN. Grand Tonic et Reconstituant des Bronches et des Poumons.

Pour cette Semaine GRANDE REDUCTION. Dans les lignes suivantes: 100 DOZ. DE SERVIETTES DE TABLE, en toile, à 4 et 6 et 8 plis.

SEL A BEURRE. Les sels à grains très fins sont généralement impropres à la confection des beurres et fromages.

INJECTION CADETTE. GUÉRISON certaine en 3 Jours sans aucun Médicament. PARIS - 7, Boulevard Denain, 7 - PARIS.

ÉPILEPSIE. HYSTÉRIE. CONVULSIONS. MALADIES NERVEUSES. Laroyenne. Guérison souvent! Soulagement toujours!

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE. CHEVRIER. Le Vin à l'Extrait de Foie de Morue, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1^{re} classe, à Paris, possède à la fois les principes actifs de l'huile de Foie de Morue et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques.

